

24 déc 2021 -09:31

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2021

Deuxième tranche de la subvention "inondations" à destination des CPAS

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la subvention "inondations" à destination du public cible des CPAS des communes sinistrées.

Le projet vise à répartir la deuxième tranche, de 10 millions d'euros, de la subvention "inondations" à destination du public cible des CPAS se situant dans les communes sinistrées.

Cette répartition s'établit entre les CPAS proportionnellement au nombre de foyers touchés, se trouvant sur le territoire de leur commune, conformément au calcul définitif, établi par la Région concernée.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal pris en exécution de l'article 5, §3, de l'arrêté royal du 6 août 2021 portant création d'une subvention "inondations" à destination du public cible des centres publics d'action sociale se situant dans les communes sinistrées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be